
**DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE 3^e CYCLE
D'IMAGERIE MÉDICO-LÉGALE**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2008-2009

Directeur de l'enseignement : Docteur Vincent HAZEBROUCQ, MCU-PH

Ce diplôme s'adresse principalement

- aux *médecins, manipulateurs et cadres de radiodiagnostic* qui s'intéressent aux conditions réglementaires et légales d'exercice de leur métier, à la responsabilité médicale en radiologie,
- aux *médecins et dentistes qui pratiquent des expertises médicales* ou
- aux *juristes en droit médical* qui souhaitent mieux connaître ce que l'imagerie médicale peut leur apporter.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement théorique se déroulera sur une année universitaire sous forme de séminaires de quelques jours groupés, répartis entre octobre à juin. Il aura lieu au Centre Antoine Béclère, localisé au 8^e étage du Centre Universitaire des Saints-Pères, 45, rue des Saints-Pères - 75270 Paris Cedex 06.

Les enseignants sont des universitaires, médecins et juristes, des magistrats, des avocats, des juristes d'assurance, des médecins experts, des médecins spécialisés en médecine légale et en expertise du dommage corporel et des spécialistes de la radioprotection en radiodiagnostic.

L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'études comportant une épreuve écrite et une épreuve orale (organisées en juin). Une seule session annuelle d'examen est prévue.

PROGRAMME

Cet enseignement comporte une centaine d'heures de cours (soit environ 250 heures de travail personnel) et se compose des quatre grandes parties suivantes :

- (1) présentation du système juridique et médico-légal français,
- (2) la responsabilité, l'éthique et la déontologie médicales en imagerie,
- (3) la radioprotection
- (4) les techniques radiologiques d'expertise médico-légale et juridique, incluant notamment l'imagerie du dommage corporel et l'imagerie thanatologique.

MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Les étudiants intéressés doivent adresser au directeur du diplôme un C.V et une **demande d'autorisation d'inscription motivée** (qui peut être téléchargée sur le site www.hazebroucq.net , imprimer et envoyer par courrier ou par mail à vincent.hazebroucq@univ-paris5.fr), **pour obtenir l'autorisation pédagogique** qui leur permettra ensuite d'obtenir un **dossier d'inscription administrative**, en septembre ou octobre,

- pour l'inscription en formation initiale auprès du **Service de la Scolarité** du Site Universitaire Necker, (ouvert de 13 h 30 à 16 h - 156, rue de Vaugirard - 75730 Paris cedex 15 - tél.: 01 4061 5559 , fax 01 4061 5595). Ce dossier peut être adressé par la poste, sur demande accompagnée de l'autorisation pédagogique et d'une enveloppe de 33 x 26 cm, à votre adresse et affranchie au tarif lettre (250 g).
- En cas de prise en charge par un employeur, pour l'inscription au titre de la formation continue, le dossier d'inscription administrative est à retirer au **Centre de Formation Continue de l'Université**, 45, rue des Saints-Pères - 75270 Paris Cedex 06 (tél. : 01 4286 2218).

Une fois cette inscription administrative effectuée, les candidats, munis de leur carte d'étudiant et d'une photo d'identité, devront procéder à la confirmation de l'inscription pédagogique (s'adresser à madame COURTEAU, secrétariat du Département Universitaire de Médecine Légale au 6^e étage du bâtiment principal du centre biomédical des Saints-Pères ; nota : cette démarche indispensable peut aussi se faire par courrier).

DROITS D'ENSEIGNEMENT : En plus des *droits administratifs d'inscription* (de l'ordre de 154,57 à 200 euros) les *droits d'enseignements* sont d'environ 700 euros en formation initiale et de 1200 euros en formation continue (renseignements fournis à titre indicatif dans l'attente de l'arrêté qui les fixe précisément le montant des droits).